



ARMATEURS DU SAINT-LAURENT

ST. LAWRENCE SHIPOPERATORS

BUDGET PROVINCIAL 2017

EN BREF

POUR UNE VISION À LONG TERME DU TRANSPORT COLLECTIF

4. ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DURABLE PAR LE TRANSPORT COLLECTIF (p. B. 79)

Au cours de la prochaine année, le gouvernement dévoilera une politique de la mobilité durable couvrant tous les modes de transport, soit le transport collectif et actif et les transports maritime, ferroviaire et aérien, en complémentarité avec les interventions sur le réseau routier. Cette politique tiendra compte des particularités de toutes les régions du Québec.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6.6 125 M\$ pour favoriser le développement du secteur manufacturier innovant (p. B. 115)

Afin d'appuyer davantage les entreprises québécoises dans leurs projets de modernisation et d'innovation manufacturière, le gouvernement a annoncé, en septembre 2016, la mise en place de l'Initiative manufacturière. Cette initiative vise notamment à aider les entreprises manufacturières à relever les quatre principaux défis du secteur manufacturier, soit la main-d'œuvre, l'innovation de produits, l'innovation des procédés et les exportations. En lien avec cette initiative, le Plan économique du Québec prévoit une enveloppe d'intervention additionnelle de 125 millions de dollars en faveur du secteur manufacturier innovant.

Solutions pour l'industrie manufacturière québécoise

L'Initiative manufacturière propose des solutions pour l'industrie manufacturière québécoise, soit:

- créer un guichet unique : le portail Web Entreprises Québec regroupant toutes les mesures de soutien;
- développer un accompagnement manufacturier innovant : un diagnostic 4.0 permettra aux entreprises manufacturières d'obtenir un label « manufacturier innovant »;
- établir un réseau d'échange et de partage d'expérience entre exportateurs;

- miser sur une immigration plus ciblée et mieux structurée pour combler les besoins de main-d'œuvre, notamment en région;
- inciter les entreprises à réaliser des projets collaboratifs en automatisation et en innovation de procédés dans le but d'améliorer leur compétitivité;
- former la prochaine génération de spécialistes en commercialisation dans le but d'aider les entreprises à percer les marchés d'exportation;
- fournir un appui financier aux entreprises manufacturières.

6.8 22 M\$ pour favoriser la recherche dans le domaine maritime (p. B. 124)

L'étendue et la complexité des enjeux concernant le domaine maritime requièrent des connaissances scientifiques approfondies afin, d'une part, d'exploiter de façon optimale et durable les richesses maritimes et, d'autre part, d'être à l'affût de l'émergence de nouvelles tendances économiques et technologiques. La recherche et développement occupe d'ailleurs une place importante dans l'atteinte des objectifs de la Stratégie maritime du Québec à l'horizon 2030.

Le Plan économique du Québec entend encourager et accélérer l'acquisition de connaissances et la recherche dans le domaine maritime. Pour ce faire, il prévoit diverses initiatives en lien avec la Stratégie maritime, soit :

- l'acquisition de connaissances scientifiques grâce au projet Odyssée Saint-Laurent;
- le financement du Centre de recherche sur les biotechnologies marines;
- l'appui au fonctionnement du navire de recherche Lampsilis.

6.8.1 Acquisition de connaissances scientifiques grâce au projet Odyssée Saint-Laurent (p. B. 125)

Afin de tirer profit de l'expertise de l'ensemble des intervenants du secteur maritime, la Stratégie maritime a annoncé la création du Réseau Québec maritime (RQM).

Dans le cadre de son mandat, le RQM mettra en place un programme de recherche et de transfert de grande envergure, soit le projet Odyssée Saint-Laurent dotée d'une enveloppe de 15 millions de dollars sur cinq ans.

Le système Saint-Laurent est immense et a une importance capitale pour l'économie du Québec. Des informations additionnelles doivent être recueillies sur sa structure et le fonctionnement de ses écosystèmes marins, aquatiques et fluviaux.

De plus, le projet fera appel à la mobilisation de partenaires au-delà des frontières du Québec en devenant le projet phare du nouvel Institut France-Québec maritime pour la coopération scientifique en appui au secteur maritime.

- En outre, le projet jouera un rôle majeur grâce à son appui scientifique dans l'accomplissement des activités du nouveau Centre d'expertise pour la gestion des risques d'incidents maritimes aux Îles-de-la-Madeleine.

Ainsi, des crédits additionnels de 3 millions de dollars annuellement de 2017-2018 à 2021-2022 seront versés au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Pour l'année 2017-2018, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

6.8.2 Financement du Centre de recherche sur les biotechnologies marines (p. B. 126)

Inauguré en mai 2004, le Centre de recherche sur les biotechnologies marines (CRBM), situé à Rimouski, a pour mission de soutenir la croissance industrielle du secteur des biotechnologies marines par la recherche, le développement et le transfert de technologies, notamment pour le secteur des sciences de la vie.

Afin d'appuyer le CRBM dans la réalisation de sa mission, le Plan économique du Québec prévoit un soutien additionnel de 5 millions de dollars pour cet organisme.

Grâce à ce soutien, le CRBM entend encourager des possibilités de recherche et d'innovation avec des entreprises, notamment en lien avec les orientations de la Stratégie maritime.

PROMOUVOIR L'ENTREPRENEURIAT ET ASSURER LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN CROISSANCE

7.7 Un plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants (B.153)

Le 21 février dernier, le gouvernement présentait son Plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants. Pour le gouvernement, le renforcement de l'économie québécoise en tant qu'économie de dirigeants passe prioritairement par une amélioration de l'environnement économique et fiscal. Cette amélioration est déjà engagée par la mise en œuvre du Plan économique du Québec. En complément à ces actions visant à améliorer l'environnement économique, le Plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants prévoit plusieurs mesures totalisant 337 millions de dollars d'ici 2021-2022.

- Optimiser les interventions du gouvernement et promouvoir les atouts du Québec
- Mise en place du Groupe d'initiative financière
- Renforcement de la veille stratégique sur la présence des sièges sociaux
- Accroître l'action internationale et la promotion du Québec
- Favoriser le transfert d'entreprises et encourager les dirigeants d'entreprise à s'installer au Québec
- Allègement fiscal pour le transfert d'entreprises familiales pour tous les secteurs de l'économie Report du paiement de l'impôt lors d'une vente présumée d'actions d'une entreprise cotée en bourse

- Harmonisation de l'imposition des options d'achat d'actions avec le reste du Canada
- Promouvoir l'utilisation des outils actuels pour se protéger des offres publiques d'achat hostiles

7.7.1 Optimiser les interventions du gouvernement et promouvoir les atouts du Québec

Renforcer l'action internationale du Québec (p. B. 155-156)

Dans un contexte international extrêmement compétitif, le Québec doit se donner les moyens de performer sur la scène internationale. En effet, le succès des grands chantiers de développement socioéconomique du Québec, tels que le Plan Nord, la Stratégie maritime, l'électrification des transports et le marché du carbone, est intimement lié à la réalisation d'activités de représentation, de prospection et de coopération sur la scène internationale.

Ainsi, le Plan économique du Québec prévoit un investissement de 100 millions de dollars sur cinq ans dans l'action internationale du Québec. À terme, cela représente un relèvement de 30 millions de dollars des crédits annuels du ministère des Relations internationales et de la Francophonie. Pour l'année 2017-2018, les montants sont prévus à même l'enveloppe du ministère.

La mise en œuvre du volet international des grandes priorités gouvernementales L'investissement annoncé permettra notamment :

- de réaliser des activités structurantes dans le cadre de la Stratégie maritime;
- de réaliser des projets de partenariats internationaux pour mettre en œuvre le Plan Nord;
- d'appuyer des organisations de recherche dans leurs collaborations internationales en recherche et en innovation;

8. RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA MAIN-D'ŒUVRE

8.2 27 M\$ pour appuyer les entreprises dans la gestion de leur main-d'œuvre (B.171)

Dans le contexte où le marché du travail québécois connaîtra des besoins grandissants de main-d'œuvre qualifiée, il est essentiel que tous les Québécois soient mis à contribution à la pleine hauteur de leurs compétences. Les entreprises doivent être bien outillées pour gérer efficacement leur main-d'œuvre, notamment en ce qui a trait au recrutement et à la rétention de travailleurs qualifiés issus de bassins de main-d'œuvre variés.

Ainsi, le Plan économique du Québec prévoit 27,4 millions de dollars sur cinq ans afin :

- d'accompagner les entreprises pour l'embauche, l'accueil et le maintien en emploi des travailleurs, notamment issus de la diversité;
- de favoriser une meilleure intégration des femmes sur le marché du travail.

Mise en place d'un guichet unique québécois pour la reconnaissance des acquis et des compétences (B.182)

Le gouvernement souhaite faciliter les démarches effectuées par les diplômés étrangers pour reconnaître leurs acquis et leurs compétences. Ainsi, le Plan économique du Québec prévoit 5 millions de dollars pour la mise en place d'un guichet unique québécois en matière de reconnaissance des acquis et des compétences. Ce guichet permettra un accompagnement, notamment auprès des personnes immigrantes, afin de les aiguiller vers l'établissement le mieux adapté pour les appuyer dans leurs demandes de reconnaissance des acquis et des compétences. À cette fin, des crédits additionnels de 1 million de dollars annuellement seront octroyés au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion pour les années 2017-2018 à 2021-2022.

Développer des outils pour améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences

La reconnaissance des acquis et des compétences, notamment dans le cas des personnes immigrantes, peut s'avérer très complexe selon le domaine d'étude et l'expérience diversifiée du candidat. Cette démarche implique une analyse qui demande de faire appel à des pratiques novatrices telles que la conception d'outils pour la formation à distance et la mise en place d'une plateforme Internet.

Ainsi, le Plan économique du Québec prévoit 17,5 millions de dollars d'ici 2021-2022 afin d'accélérer le processus de reconnaissance des acquis et des compétences pour les personnes immigrantes. Les nouvelles ressources proposées permettront d'accélérer les actions des établissements d'enseignement pour assurer une meilleure employabilité des personnes ayant acquis une expérience ou un diplôme à l'étranger. À cette fin, des crédits additionnels de 3,5 millions de dollars annuellement pour les années 2017-2018 à 2021-2022 seront versés au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

9. ENCOURAGER L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES (B.185)

Afin d'accroître leur présence sur les marchés internationaux, les entreprises du Québec doivent investir pour se moderniser, pour augmenter leur productivité et pour développer de nouvelles capacités de production. Pour ce faire, elles doivent notamment bénéficier d'un environnement économique leur permettant de disposer des liquidités nécessaires à la réalisation de leurs projets structurants.

Afin d'encourager l'investissement des entreprises, le Plan économique du Québec prévoit :

- l'instauration d'une déduction additionnelle de 35 % pour amortissement afin d'encourager le virage numérique des entreprises;
- la prolongation du congé fiscal pour grands projets d'investissement jusqu'au 31 décembre 2020.

Ces gestes s'ajoutent aux mesures importantes déjà mises en place pour encourager l'investissement des entreprises, notamment :

- un rabais d'électricité pour favoriser les investissements dans les entreprises des secteurs manufacturier et de la transformation des ressources naturelles;
- des mesures d'application générale visant la réduction du fardeau fiscal des entreprises.

10. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TOUTES LES RÉGIONS (p. B. 199)

Un soutien de plus de 1,2 milliard de dollars pour le développement économique de toutes les régions Dans le cadre du Plan économique du Québec, le gouvernement intensifie ses interventions notamment pour :

- favoriser le développement de l'ensemble des régions du Québec, notamment en leur accordant plus d'autonomie et de pouvoirs;
- stimuler l'investissement privé;
- protéger l'environnement, la faune et nos ressources renouvelables;
- encourager la mobilité durable dans le secteur des transports;
- appuyer la Stratégie maritime par des gestes additionnels;
- mettre en place de nouvelles initiatives dans le cadre du Plan Nord.

10.7.4 Bonification et prolongation du programme Écocamionnage (p. B. 269)

Dans le but d'inciter le secteur du transport de marchandises à opter pour des véhicules ayant une plus faible empreinte carbone, le Plan économique du Québec prévoit 3,8 millions de dollars pour la bonification du programme Écocamionnage et sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2020.

10.7.5 Soutien en matière d'organisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier (p. B. 271)

Dans le but de favoriser l'accélération de la mise en place de protocoles d'intervention d'urgence hors route sur le territoire québécois et d'accroître la protection des citoyens, le Plan économique du Québec prévoit la mise en place d'un programme d'aide financière au bénéfice des MRC pour l'achat de matériel destiné au sauvetage hors route ainsi que pour les démarches de rédaction et de mise en place du protocole d'intervention local, tel que le recensement de besoin et l'organisation d'exercice de sauvetage.

À cette fin, des crédits additionnels de 3,6 millions de dollars en 2017-2018 seront octroyés au ministère de la Sécurité publique. Les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

10.8 Des gestes additionnels de 54 M\$ pour appuyer la Stratégie maritime (p. B. 272)

La mise en œuvre du premier plan d'action quinquennal de la Stratégie maritime bénéficie d'ailleurs d'une enveloppe d'interventions de plus de 1,5 milliard de dollars, qui générera des investissements privés et publics de l'ordre de 2,9 milliards de dollars d'ici 2020.

Le gouvernement entend intensifier son soutien financier à la réalisation de projets s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie maritime, notamment aux Îles-de-la-Madeleine. À cet effet, le Plan économique du Québec prévoit le financement d'initiatives totalisant plus de 54 millions de dollars pour appuyer :

- la réalisation de plans et devis destinés au développement d'infrastructures publiques dans les zones industrialo-portuaires; (p. B. 274)
- le développement de l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales;
- la création du Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes aux Îles-de-la-Madeleine; (p. B. 276)
- l'économie des Îles-de-la-Madeleine; (p. B. 277)
- des initiatives de recherche et de concertation dans le cadre de la Stratégie maritime; (p. B. 284)
- la conservation du lac Saint-Pierre. (p. B. 285)

10.9.1 Cadre financier du Fonds du Plan Nord (p. B 290)

Le Fonds du Plan Nord est un fonds spécial affecté à l'administration de la Société du Plan Nord et au financement de ses activités.

Dotation 2017-2018 du Fonds du Plan Nord (p. B. 291)

À partir des dernières données disponibles, des investissements de plus de 16 milliards de dollars ont été pris en compte pour estimer la dotation 2017-2018 du Fonds du Plan Nord.

Ainsi, la dotation prévue pour les cinq prochaines années totalise 393 millions de dollars, soit 17,8 millions de dollars de plus que lors de la dernière prévision.

Pour l'année financière 2017-2018, la dotation du Fonds du Plan Nord est établie à 78,6 millions de dollars.

De cette dotation, près de 72 millions de dollars seront rendus disponibles à la Société du Plan Nord pour l'année financière 2017-2018.

- Le solde sera conservé au Fonds du Plan Nord et utilisé pour soutenir les engagements qui découleront des projets d'infrastructures en cours de réalisation sous la responsabilité de la Société du Plan Nord.

Croissance de l'activité économique sur le territoire du Plan Nord Le contexte économique international pour le secteur des ressources naturelles s'améliore progressivement. – En effet, la hausse progressive des prix des métaux observée au cours de la dernière année, notamment pour l'or et le fer, incite les sociétés minières à accélérer la mise en valeur de leurs projets. La réalisation de nouveaux projets d'infrastructures publiques sur le territoire du Plan Nord contribuera également à accroître l'activité économique sur ce territoire au cours des prochaines années. Aux fins du calcul de la dotation prévue dans le Plan économique du Québec, des investissements de plus de 16 milliards de dollars ont été considérés (p. B. 292).

2. POUR DES PROGRAMMES FÉDÉRAUX EN INFRASTRUCTURES PLUS EFFICACES (p. F. 17)

2.1 Des difficultés à régler à court terme

Il subsiste certaines difficultés à l'égard du plan Chantiers Canada (PCC) 2014-2024 et de la première phase du plan fédéral en infrastructures pour lesquelles le Québec demande des solutions à court terme.

2.1.1 Une accélération du plan Chantiers Canada 2014-2024 (p. F. 17)

Dans le cadre du PCC 2014-2024, annoncé en 2014 par l'ancien gouvernement fédéral, le Québec et le gouvernement fédéral ont convenu de la majorité des ententes qui permettront au Québec de recevoir près de 7,2 milliards de dollars pour la période 2014-2024, contribuant ainsi à accélérer la réalisation de nombreux projets d'infrastructures partout au Québec. Toutefois, dans le cadre du programme des projets nationaux et régionaux, le gouvernement fédéral doit confirmer le financement de certains projets québécois soumis au printemps 2015. Le Québec demande au gouvernement fédéral de s'appuyer davantage sur les analyses de projets déjà effectuées et de confirmer le financement des projets soumis pour qu'ils débutent dès la prochaine saison de construction.

2.1.3 Un transfert d'anciens fonds qui respecte les priorités des provinces (p. F. 20)

Le gouvernement fédéral s'apprête à concrétiser son objectif de transférer les sommes non dépensées découlant d'anciens fonds en infrastructures vers les municipalités, par le biais de modifications aux ententes relatives au Fonds de la taxe sur l'essence (FTE). Il s'agirait d'une somme de 30 millions de dollars à l'échelle canadienne.

- Cette somme proviendrait d'anciens fonds répartis « au mérite » des projets, donc des fonds qui ne sont pas réservés à une province en particulier, ce qui est équitable.
- Cette somme proviendrait également de fonds répartis au prorata de la population de chaque province, donc des fonds qui leur sont réservés. Par conséquent, le

gouvernement fédéral devrait reporter ces fonds non utilisés pour que les provinces en disposent et obtenir leur accord pour les transférer, en tout ou en partie, par le biais d'une modification aux ententes relatives au FTE.

- Pour les fonds restants, le cas échéant, les provinces devraient pouvoir soumettre des projets dans le cadre d'autres ententes existantes.